

culturelles et, même, fait encore plus frustrant, empêchées souvent de communiquer facilement avec leur famille et leurs amis en Union Soviétique et en Europe orientale, et de les recevoir régulièrement au Canada. Les obstacles persistants qui sont maintenus contre la réunion de familles et contre les contacts familiaux causent une douleur particulière et ils sont spécialement difficiles à comprendre et à accepter.

Cette inquiétude est plus largement ressentie, car les Canadiens dans leur ensemble, peut-être en raison depuis des siècles de leur passé d'immigrants, voyagent fréquemment au-delà des frontières internationales, et beaucoup d'entre eux même choisissent de s'installer dans d'autres pays où ils pensent pouvoir trouver de meilleures conditions ou alors un climat plus attrayant. Ils sont habitués à quitter leur pays sans permission et à l'insu de leur gouvernement. Ils ne toléreraient jamais que l'on viole leur droit de quitter leur pays, que ce soit à titre provisoire ou définitif, et leur droit d'y revenir s'ils le désirent. Aussi ont-ils vraiment de la difficulté à comprendre pourquoi d'autres pays - quelques uns plus grands et plus puissants que le leur - trouvent nécessaire d'être si sensibles lorsqu'une part infime de leur population exprime le désir de quitter le pays à titre provisoire ou même permanent. Les Canadiens ont exprimé leur compassion et leur inquiétude, non seulement pour des cas individuels, mais aussi pour des membres de communautés minoritaires tels les Juifs en Union Soviétique qui ont clairement manifesté leur désir d'émigrer au Canada ou ailleurs, et qui s'en voient refuser la permission.

L'aspect humanitaire de ce problème peut, sans doute, sembler plus immédiat et plus prioritaire, mais il y a un autre aspect qui porte sur les objectifs et les idées plus générales de la CSCE. On a en toute logique reconnu que le développement de la